

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 17 janvier 2014.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le dix sept janvier deux mil quatorze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : LEFRANCOIS Christine, Isabelle BERARD , BONTE Joël, Jean Dominique CLEMENT, FRANCOIS Thierry, FORT François, Gérard LESUEUR, PAIN Jacques, SAVAL Gérald, SIMON Marc

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Isabelle BERARD

Date de convocation : le 07 janvier 2014

. Enfouissement des réseaux

Concernant les travaux de cette année , l'implantation de deux mâts route de la ville l'évêque est prévue ainsi que l'enfouissement des réseaux autour de la mairie et sur la route de Saint Ouen. Il a été décidé l'enfouissement de la ligne moyenne tension chemin des gautiers.

Pour 2015 il est prévu de terminer la dernière tranche d'enfouissement des réseaux impasse du lavoir ainsi que rue de bu.

. Itinéraire vélo

Le projet devrait commencer dans le courant du 1^{er} trimestre 2014

. Communauté d'agglomération du pays de Dreux

Effective au 1^{er} janvier 2014 , les services se mettent en place. Concernant l'assainissement individuel , il vous sera demandé de vous rapprocher des services du SPANC (service public d'assainissement individuel) au 02 37 62 88 96 ou spanc@dreux-agglomeration.fr. Les formulaires seront disponibles aux services du SPANC, à la mairie et sur le site internet de l'agglomération du pays de Dreux. Le cahier des charges du SPANC à destination des Bureaux d'études est également disponible. Il sert de référence pour les études de sol (payantes) et définitions de filières à joindre aux formulaires dûment remplis.

Les tarifs des contrôles :

Contrôle de conception : 66 € TTC (tva 10%)

Contrôle de réalisation : 99 € TTC (tva 10%)

Contrôle de mutation : 189.82 € TTC (tva 10%)

La communauté d'agglomération portera le projet de réhabilitation des installations d'assainissement individuel. La réhabilitation sera subventionnée à hauteur de 60% pour un montant plafonné de travaux de 9500€. Les personnes souhaitant ou devant réhabiliter leur installation sans passer par l'opération collective de réhabilitation des installations ne bénéficieront pas des subventions. Cette opération collective devrait être mise en place d'ici 18mois.

. Orientation budgétaire

Il est prévu de terminer en 2015 l'enfouissement des réseaux sur notre territoire et ensuite de programmer la remise en état des voiries à certains endroits. Une étude est en cours et concerne la rue du mesnil simon.

. Mise à disposition pour la commune de Berchères sur vesgre d'un chauffeur et d'un tracteur équipé d'un lamier et d'un broyeur.

- visite préalable des différentes zones à broyer ou à couper avec la personne responsable et le chauffeur afin de définir le travail
- facturation au temps passé avec relevé du compteur au départ de Saint Ouen Marchefroy et au retour comme suit :
- chauffeur : coût horaire HT : 23.70 €
- tracteur équipé lamier et broyeur carburant compris : coût horaire HT : 46.20 €
- soit taux horaire total : 69.90 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette mise à disposition

. Proposition de mise en place de secteurs protégés

Le projet de loi "Patrimoines" en cours actuellement prévoit de faire évoluer ZPPAUP et AVAP vers un nouveau dispositif, les "Cités Historiques". La consigne est pour le moment, de ne pas initier de nouveaux projets d'AVAP, en attente de la clarification prochaine de la situation juridique des secteurs protégés.

Madame Dominique Masson, qui suit ces dossiers à la DRAC Centre, propose de préparer la mise en place future d'un secteur protégé élargi en faisant réaliser, par un bureau d'études qualifié, une étude de diagnostic patrimonial et paysager. Cette étude permettrait de faire des recherches documentaires sur l'évolution et l'identité patrimoniale de la commune, de reconnaître les espaces paysagers et ensembles bâtis remarquables de la commune, de les qualifier par un inventaire précis et thématique, et de préparer la mise en place d'un secteur protégé plus large en se basant sur des données objectives. Cette étude pourrait être la première partie d'un projet d' "AVAP", ou de ce qui les remplacera, ou de PLU patrimoine.

Ce type d'études peut être en partie financé par la DRAC. Il faudrait également questionner le Conseil Général (Mission Patrimoine, Madame Mathilde Torre) sur ses possibilités de participation.

Madame Marie Laure PETIT , architecte des bâtiment de France , pourrait préciser le contenu du cahier des charges de ce type d'études.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une première étude en lien avec l'architecte des bâtiments de France afin de définir un cahier des charges concernant celle-ci. Ce cahier des charges servira de base pour lancer une consultation auprès des bureaux d'études afin de déterminer le prix de celle-ci. Les services de la DRAC et du Conseil Général seront consultés afin de déterminer le montant des subventions ainsi que la part restant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal sera ensuite consulté afin de préciser si en fonction des coûts et du but à atteindre , celui ci donne suite à ce projet. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

. **Le carnet de St Ouen Marchefroy**

Décès

- Madame Geneviève DUCLOS nous a quitté le 24 décembre 2013.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille de la défunte.

La séance est levée à 23h30 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92